Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-2-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 7 novembre 2017

PUBLIE LE : 16 novembre 2017

Délibération n°071117-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-2-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNE NON REPRESENTEE

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***15***
Délégués comptant pour le vote	:	***13***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-2-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

SIA /CS - 071117-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité Syndical dans sa délibération en date du 10 juillet 2017 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la décision du Président qui suit :

DECISION N° 2017-04

Objet : Mission de reconnaissances et d'études géotechniques

Les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bassins de stockage restitution Corbière au Pecq et Port-Marly ayant démarré, il est nécessaire de réaliser des reconnaissances et études géotechniques des sites pressentis pour la réalisation de ces bassins ;

Une consultation a été publiée le 10 mai 2017 en vue d'assurer ladite prestation ;

Il ressort du procès-verbal de la commission des achats du Syndicat que l'offre variante de l'entreprise GEOLITHE est économiquement la plus avantageuse.

Il a donc été décidé de confier la réalisation de la prestation à la société GEOLITHE, représentée par Monsieur Fabrice GUYOTON.

Montant : 139 164,00 € HT soit 166 996,80 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 NOV. 2017
Transmis en préfecture et affiché le 16 NOV. 2017

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal